MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

Février 2020

HÔTEL DE VILLE
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité,
d'Internet ou de téléphonie,
vous pouvez joindre la Municipalité
aux numéros 450-269-2257
ou 450-269-3247

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Camp de la relâche	3
Sécurité incendie	4
Sécurité civile	5
Déneigement	6
Hygiène du milieu	8
Urbanisme	8
Loisirs, culture et vie communautaire	9
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MOT DU MAIRE

Bonjour,

Encore une fois, je tiens à souligner l'importance du bénévolat pour notre municipalité. Je remercie donc tous les citoyens qui s'impliquent dans nos organismes, tel que le Club de l'Âge d'Or, le bocce, la pétanque, l'O.T.J., les repas partagés, ainsi qu'à la confection de la patinoire, à notre église et à tous les autres organismes qui œuvrent pour le bien de nos citoyens. Merci et bienvenue à tous ceux qui désirerons s'impliquer. Si un projet vous tient à cœur et que vous désirez vous impliquer, laissez-nous le savoir.

Notre conseil est maintenant complet suite à l'élection de madame Linda Major. Plusieurs dossiers seront traités dans les prochaines semaines car plusieurs lois viennent impacter les municipalités au Québec.

Nous invitons les gens à s'inscrire au camp de la relâche.
La date limite d'inscription est le 21 février 2020.

Notre patinoire est en belle condition. Venez en profiter.

Bonne Saint-Valentin. Bonne semaine de relâche et bonne fin d'hiver.

Yvon Bériault, maire.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu les 2e mardis du mois à 19h30 à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

La prochaine séance aura lieu le 10 mars 2020.

Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS EN 2020
(si plus de 300 $)

1er versement 18 mars 2020
2e versement 16 juin 2020
3e versement 14 septembre 2020

Modes de paiement

- dans la plupart des institutions financières : au comptoir, au guichet, par téléphone ou par Internet
- par la poste : par chèque, utilisez les coupons de versements
  au comptoir de l'hôtel de ville : comptant, chèque, débit
- dans la chute à lettres de l'hôtel de ville : par chèque, utilisez les coupons de versements

INSCRIPTION AU PLUS TARD LE VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

Du 2 au 6 mars 2020, la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges offre, aux jeunes de 5 à 12 ans, un service de camp de jour pour la relâche. Nos animatrices promettent de faire vivre des moments de plaisir à vos enfants, grâce à une thématique différente chaque jour ! Horaire: À venir

Les places sont limitées! Priorité aux résidents de Saint-Télesphore.
Un minimum de 5 inscriptions sont nécessaires pour la tenue du camp.

Points de services: Saint-Télesphore
École Immaculée-Conception
1485, Route 340
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0

Comment inscrire mon enfant?

1. En ligne – via le formulaire sur le site de la Maison de la Famille (PayPal)
2. En personne, en vous présentant à la Maison de la Famille au 1210, rue Principale, Saint-Zotique (argent comptant seulement).

Tarification

115$ pour les 5 jours
2 options de paiement :
•En totalité à l'inscription
•OU le minimum exigé de 70$ et la balance de 45$ au plus tard le 28 février 2020
OU 75$ pour 3 jours
Activité sortie : Montant additionnel de 20$
NOTE : La tenue de cette activité dépend du nombre d'inscriptions.

Horaire

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 (service de garde inclus).
Si vous avez besoin du service de garde, il est IMPORTANT de sélectionner les plages horaires dans le formulaire d'inscription.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.
Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence.

Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

Identifiez les sources de CO

- Les véhicules à moteur à combustion (les automobiles, les motoneiges, les véhicules tout-terrain) en marche dans les garages souterrains ou attenants à la maison, ou dans des endroits clos
- Les fournaises au mazout, les poêles au bois et le chauffage au gaz
- Les appareils de chauffage à combustible comme le gaz naturel, le kérosène, le pétrole et le bois.

Les symptômes

- Faible exposition : mal de tête frontal, nausées et fatigue
- Exposition moyenne : mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement
- Exposition très importante : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès.

Prévenez les intoxications

Par un entretien rigoureux de l'appareil de chauffage :

- Assurez-vous du bon état du système de chauffage en le faisant inspecter par un entrepreneur professionnel au moins une fois par année ou lors d'une modification ou du remplacement du système.
- Faites ramoner la cheminée au moins une fois par année.
- Vérifiez que rien n'obstrue la cheminée, comme un nid d'oiseau, des débris ou de la neige.

Pour toute question concernant le monoxyde de carbone, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé au 450-802-2468.

Avancer l'heure dans la nuit du 7 au 8 mars 2020

Protégez-vous contre les incendies à la maison.

La négligence, la distraction et l'imprudence sont les causes de la majorité des incendies résidentiels. Vous pouvez vous protéger contre les incendies par des gestes simples :

- Installez un avertisseur de fumée par étage, au minimum, y compris au sous-sol;
- Vérifiez leur fonctionnement régulièrement;
- Faites le plan d'évacuation de votre domicile;
- Exercez-vous à l'évacuer.

Afin de diminuer le nombre d'incendies, le ministère de la Sécurité publique invite la population à adopter des comportements sécuritaires.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police

3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment: les entraves de la route, le déneigement, les voies de circulation endommagées et toute autre problème de nature urgente.

5-1-1 Transport Québec pour les **routes 340 et 325.**
Toute urgence ou plainte pour le déneigement ou accident.

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.

Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.

Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation. Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était enneigée!

Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.
Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.

Dégagez vos sorties de tout objet encombrant comme les jouets, les chaussures, les sacs d'école, les pelles, la souffleuse, le barbecue, les meubles de jardin rangés, etc.

Pensez aussi à…

Vérifier que le numéro civique de votre résidence soit visible en tout temps depuis la voie publique afin de faciliter l'intervention des secours en cas de situation d'urgence.

** DÉNEIGEMENT **

Par les citoyens

Extrait du RMH 450 – Règlement sur les nuisances Article 14 *"Neige"*

« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques … de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé. »

Par conséquent, **il est interdit** de souffler sa neige

- dans la rue ou sur le trottoir
- **de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.**

Par la municipalité

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales

Pour toute plainte ou demande d'intervention, communiquez directement avec l'hôtel de ville au 450-269-2999 ou par courriel au st-telesphore@xittel.ca. Vous êtes invités à joindre une photo à votre courriel. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat.

Déneigement des routes numérotées

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec
et ne sont donc pas déneigées par l'entrepreneur de la Municipalité.
Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

STATIONNEMENT L'HIVER

La municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule : « *Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre 0 h et 7 h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité* ».

Pour permettre un **déneigement efficace** des chemins, placez les bacs de manière à ce qu'ils n'encombrent pas le bord de la rue, les trottoirs et la chaussée.

Vous devez placer vos bacs sur votre propriété privée et non sur la voie publique, **ni sur le trottoir** et ce, à un maximum d'un mètre de la bordure de la rue.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLE - CCU

La Municipalité est à la recherche d'une ou d'un bénévole pour le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU est un groupe de travail composé de citoyens qui se joignent au comité d'urbanisme de la Municipalité pour donner des avis en matière d'urbanisme.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Louis Halde au 450-269-2999 option 1.

NOUVEL HORAIRE
INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Monsieur Louis Halde, inspecteur en urbanisme et environnement, vous accueillera maintenant tous les mercredis.

Vous planifiez peut-être des travaux de construction d'un garage ou d'un cabanon, des travaux de rénovation à votre résidence, l'installation d'une piscine ou même des travaux dans un cours d'eau pour l'été prochain. Vous devez vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale.

De plus, les propriétés situées au cœur des villages de Saint-Télesphore et de Dalhousie sont assujetties au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et doivent obtenir la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'une résolution du conseil municipal avant l'obtention d'un permis.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement, Louis Halde, par téléphone au 450-269-2999 option 1 ou par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca

HORAIRE DE LA PATINOIRE DE ST-TÉLESPHORE

Si la température le permet, la patinoire extérieure sera disponible jusqu'au 15 mars 2020

SAMEDI ET DIMANCHE	10H00 À 14H00	PATIN
	14H00 À 18H00	HOCKEY
	18H00 À 20H00	PATIN
	20H00 À 22H00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10H00 À 19H30	PATIN
	19H30 À 22H00	HOCKEY

CROQUET

Tous les mercredis
après-midi à 13h00

Pour information:
appeler à l'hôtel de ville
au 450-269-2999

BOCCE

Tous les lundis soir
à 19h00

Pour information:
Raymond Brisson
au 450-269-2750

BIBLIOTHEQUE ST-ZOTIQUE

Pour connaitre l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque au
http://www.st-zotique.com/bibliotheque/
ou sur sa page facebook

Lundi	**Fermé**
Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	10 h à 20 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 20 h
Samedi	10 h à 16 h
Dimanche	13 h à 16 h

GRANDES ORGUES & GOURMANDISES

5e ÉDITION - 2020: Musique de films

CONCERT-SPECTACLE-BÉNÉFICE
Au profit de l'église Saint-Télesphore

Avec *Ginette Ménard, organiste de concert*
et autres artistes invités

Samedi – 30 mai à 19h30
à l'église Saint-Télesphore

Billets: 25,00$/pers.

Pour informations et billets
Paul McDonald: 450-269-231
Danielle Sauvé: 450-269-2429
Gisèle Normandeau: 450-265-3173

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

Samedi le 22 février prochain au centre communautaire Rémi- Sauvé aura lieu le souper de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue à tous.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés ont lieu tous les 2e mercredis du mois à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Bienvenue à tous !

Dates des prochains repas :
Mercredi 11 mars 2020
Mercredi 8 avril 2020
Mercredi 13 mai 2020

Pour informations : Micheline Lamarche
450-269-3272

CALENDRIER MUNICIPAL

Février / Mars 2020

Séance du conseil 10 mars 2020 à 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux	Bocce/ Croquet	Patinoire/ Inscription Camp de la relâche	Repas partagés/ Souper Âge d'or	Conseil municipal
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
9 **Février**	10	11 Conseil municipal	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21 **Date limite Inscription du camp relâche**	22 **Souper Âge D'or**	
23	24	25	26	27	28	29	
1 **Mars**	2 la Relâche	3 la Relâche	4 la Relâche	5 la Relâche	6 la Relâche	7	
8 **Avance l'heure**	9	10 Conseil municipal	11	12	13	14	
15 **Dernière journée Patinoire**	16	17	18 **Échéance de taxes**	19	20	21	